

France, entrée résolument dans la voie d'une éducation virile où elle trouvera sa régénération et sa force future.

L'Etat, qui est la réunion des citoyens de toutes les croyances, ne peut pas admettre que, dans les écoles placées sous son contrôle, il y ait une religion enseignée au préjudice des autres ; ce serait détruire absolument son principe. Quand il y a un enseignement religieux spécial donné dans l'école publique, c'est qu'il y a une religion d'Etat, et l'on sait ce que c'est que les religions d'Etat, on sait ce que la liberté en a souffert dans la Grande-Bretagne, ce qu'elle en souffre en Espagne aujourd'hui, dans la Russie et dans les principautés danubiennes. La religion d'Etat est le pire des fléaux ; elle enlève à l'esprit son exercice libre, et le façonne à un corps de doctrines qu'elle ne lui permet pas seulement de discuter, et ainsi se trouve réduite et viciée dans son germe l'éducation de tout un peuple. Et, pour répondre au reproche d'athéisme que la *Minerve* jette si inconsidérément aux écoles publiques des Etats-Unis, nous dirons que le protestant est peut-être l'homme à qui l'athéisme répugne le plus ; c'est une chose qu'il ne comprend pas. L'athée, ce produit monstrueux qu'il faut bien se garder de confondre avec le libre-penseur, est une exception phénoménale dans toutes les sociétés, et surtout dans les sociétés protestantes où le libre-penseur lui-même peut à peine se classer. Il n'est rien dont le protestant s'enorgueillisse autant que du titre de chrétien ; ce titre est le premier à ses yeux, tandis que chez les peuples catholiques, il y a toujours une classe d'hommes, plus ou moins nombreuse suivant la population, qui se déclare avec orgueil la classe des libres-penseurs et qui proclame ouvertement ses idées, négation directe, absolue de toute religion, si ce n'est de la religion intime, ennemie du culte, se bornant à la croyance en Dieu, à l'immortalité de l'âme, au châtement ou à la récompense suivant les œuvres. Si les écoles publiques des Etats-Unis étaient athées, le peuple américain tout entier serait athée ; est-ce que cela n'est pas évident ? Alors, que devient la stupide, l'absurde qualification de la *Minerve* ? Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps là-dessus ; la question de l'école est à nos yeux trop grave et trop élevée pour que nous nous amusions à argumenter à propos d'une platitude. Cette question va devenir imminente pour nous dans la province de Québec, de même qu'elle l'est actuellement pour l'île du Prince-Edouard, de même qu'elle l'a été pour le Nouveau-Brunswick, il y a deux ans, de même qu'elle l'est pour les Etats-Unis même qui s'aperçoivent que le dernier mot n'a pas encore été dit en matière d'instruction publique, et que l'édifice élevé par eux pour les générations américaines peut être attaqué de plus d'une manière par l'esprit de secte.

Nous disons que la question des écoles est la question dominante en ce moment dans l'île du Prince-Edouard. En effet, il va s'agir d'y décider, aux élections générales, qui ont lieu dans le cours du présent mois, si l'éducation sera dénominationnelle ou non, en un mot s'il y aura ou non des écoles publiques ou uniquement des écoles séparées. Deux partis sont en présence : l'un demande les écoles séparées, mais il ne leur accorde de subvention publique qu'en proportion du nombre des élèves qui y recevront l'instruction. La politique de ce parti, assez pratique, se résume en deux mots : subvention basée sur le résultat. L'autre parti s'oppos-

à toute subvention faite aux écoles dénominationnelles, et regarde comme contraire à l'éducation publique tout ce qui n'est pas une simple tolérance des écoles établies avec un objet avoué de sectarisme. Les écoles dénominationnelles échappent au contrôle, à l'autorité de l'Etat, de sorte qu'il arrive que là où elles sont seules en vigueur, l'Etat n'a rien à voir avec l'éducation de ses propres citoyens. On repousse sa surveillance et on lui refuse le droit de savoir si l'éducation de la jeunesse est conforme ou non aux institutions sur lesquelles il est fondé, si cette éducation répond aux idées modernes, aux progrès de la science. A la société, gardienne légitime des institutions et des lois, maîtresse absolue de ses destinées, on nie le droit de s'occuper d'elle-même, de veiller à sa propre conservation et de mettre en sûreté les principes sur lesquels repose la liberté telle qu'entendue et pratiquée de nos jours chez la plupart des peuples chrétiens.

A l'île du Prince-Edouard, la question des écoles est devenue tellement tranchée, tellement indépendante et au-dessus de toutes les autres, que les hommes d'un même parti politique, mais qui ne s'accordent pas sur le caractère à donner à l'instruction publique, vont se séparer sans hésitation et voter là-dessus chacun suivant ses convictions propres. C'est là la seule manière d'arriver à un vote sérieux et de connaître quel est exactement le sentiment du pays.

Aux Etats-Unis, cette même question, malgré qu'on l'ait crue depuis longtemps décidée par l'établissement séculaire des écoles publiques, se présente d'une manière si pressante, si impérieuse, que les deux grands partis, républicain et démocrate, en ont fait un article du programme qu'ils soumettront aux électeurs à la prochaine campagne présidentielle. Il se forme même des ligues qui vont travailler à assurer au peuple américain, cette fois d'une manière inattaquable, la jouissance entière et la conservation de son système d'écoles publiques communes ; dans une circulaire qui est adressée à ce sujet par une de ces ligues aux citoyens des Etats, nous lisons ce qui suit :

La septième résolution du programme de Cincinnati lie entièrement le parti républicain au maintien de l'éducation publique par l'état, et lui fait un devoir de s'opposer aux desseins sectaires conçus pour le détriment de la bourse publique. En prenant cette position avancée relativement à une question qui met en jeu tout le système du gouvernement libre intelligent, le parti républicain se pose carrément en antagoniste d'une puissante organisation politico-religieuse, et il sera forcé de faire face à l'opposition la plus furieuse de la part de la hiérarchie qui la gouverne. La question qui se présente maintenant pour la première fois dans notre politique nationale, conformément au sentiment public devenant de plus en plus général et prononcé, commandera nécessairement un intérêt majeur, et réduira toutes les autres questions à une importance secondaire.

Quant au Nouveau-Brunswick, nous serions bien en peine de dire si la question des écoles, si agitée, si brûlante, il y a deux ans, y est définitivement réglée. Nous croyons que plus d'une difficulté peut être soulevée encore, mais ce qu'il est possible de constater avec certitude, ce sont les résultats obtenus depuis que fonctionne le nouveau système d'écoles communes.

En 1872, il y avait 28,656 enfants qui fréquentaient les écoles ; en 1876, il y en avait 46,039 ; dans l'espace de quatre années, 511 nouvelles écoles étaient construites, et 204 autres étaient réparées et agrandies. En dehors des comtés de Gloucester, de Kent et de Madawaska, sièges principaux de l'opposition faite au bill de l'éducation, plus du cinquième du